Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 25 du 1 avril 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 3

INSTRUCTION N° 500506/ARM/EMAAE/MGAAE

relative à l'organisation du centre des études stratégiques aérospatiales.

Du *18 février 2022*

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE L'AIR ET DE L'ESPACE :

Major général de l'armée de l'air et de l'espace

INSTRUCTION N° 500506/ARM/EMAAE/MGAAE relative à l'organisation du centre des études stratégiques aérospatiales.

Du 18 février 2022

NOR A R M L 2 2 0 0 5 5 6 J

Référence(s) :
> Arrêté du 30 décembre 2020 portant organisation de l'état-major de l'armée de l'air et et de l'espace et des organismes directement subordonnés au chef d'état-major de l'armée de l'air (n.i. BO ; JO n° 316 du 31 décembre 2020, texte n° 65).

- Instruction N° 1606/ARM/SGA/DAJ/D2P/CMP du 16 juin 2020 relative à la rémunération de services rendus par le ministère de la défense au profit de tiers.
- Instruction N° 250/ARM/EMAA/MGAA du 18 janvier 2021 portant organisation et fonctionnement de l'état-major de l'armée de l'air.

Classement dans l'édition méthodique :
BOEM 113.3.2.1.

Référence de publication :

PRÉAMBULE

La présente instruction a pour objet de définir l'organisation du centre des études stratégiques aérospatiales (CESA).

Le CESA est un organisme qui relève du major général de l'armée de l'air et de l'Espace (MGAAE).

Il est en charge d'assurer la cohérence du rayonnement interne et externe de l'armée de l'air et de l'Espace, ainsi que son ouverture vers la société civile, dans les domaines des études et publications, des actions pour la jeunesse, du patrimoine et des traditions, et des partenariats.

Le CESA est une unité répartie sur deux sites :

- le CESA 10.335 est implanté à Paris sur le site de l'École militaire et soutenu par le groupement de soutien de base de défense Paris École militaire (GSBdD PEM) ainsi que par la formation administrative 117 Paris (FA 117).

Il partage les locaux du bâtiment 44 avec le centre d'enseignement militaire supérieur air (CEMS AIR) et la (FA117). Dans un souci d'optimisation et de rationalisation, certaines tâches et fonctions sont mutualisées avec ces entités. Une partie du personnel occupe des locaux situés dans le bâtiment 34 :

- le CESA 20.335 est implanté dans le bâtiment 49 de la base aaérienne 107 (BA 107) de Villacoublay. Il est soutenu par le groupement de soutien de base de défense de Villacoublay (GSBdD Villacoublay) et la base aérienne 107. Il est placé sous la responsabilité d'un officier supérieur, chef d'antenne, représentant le directeur du CESA auprès du commandant de base aérienne.

1. PÉRIMÈTRE D'ACTIVITÉS ET ORGANISATION DE LA DIRECTION DU CENTRE DES ÉTUDES STRATÉGIQUES AÉROSPATIALES

1.1**. Le directeur**

1.1.1. ***Positionnement***

Le directeur du centre des études stratégiques aérospatiales (DIR CESA) est un officier général directement subordonné au MGAAE. Il exerce, sous les ordres du chef d'état-major de l'armée de l'air et de l'Espace (CEMAAE), les fonctions de délégué au patrimoine de l'armée de l'air et de l'Espace (DELPAT AAE).

Le DIR CESA est membre du comité exécutif (COEX) et anime le comité stratégique de rayonnement (CSR) de l'armée de l'air et de l'Espace (AAE).

1.1.2***. Responsabilités.***

Le DIR CESA est responsable, pour l'armée de l'air et de l'Espace :

- de la coordination haute des études et des actions de rayonnement ;
- du développement de la pensée stratégique et de son animation ;
- de l'animation de la fonction « histoire » pour l'armée de l'air et de l'Espace ;
- de la définition de la politique « air jeunesse » ;
- de la valorisation du patrimoine matériel et immatériel de l'armée de l'air et de l'Espace ;
- du développement des réseaux de rayonnement, des partenariats et de l'expertise associée ;
- de l'animation des réseaux majeurs de l'armée de l'air et de l'Espace, comprenant en particulier le réseau ADER ;
- de la mise en valeur du retour d'expérience des engagements.

Dans sa fonction de DELPAT AAE :

- il assure le pilotage haut de la fonction « patrimoine » ;
- il planifie, oriente, coordonne toutes les activités liées à la connaissance, à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine de l'armée de l'air et de l'Espace ;

- il est responsable des dossiers relatifs à la symbolique et aux traditions dans l'armée de l'air et de l'Espace. Il propose au CEMAAE les décisions relatives au maintien des traditions et aux filiations des formations de l'armée de l'air et de l'Espace ;
- il assure la gestion des œuvres de l'armée de l'air et de l'Espace ;
- il coordonne et développe l'inventaire du patrimoine et les actions associées menées sur les bases aériennes ;
- il planifie et supervise l'exécution des manifestations à caractère culturel, musical, pictural et artistique susceptibles de contribuer au rayonnement de l'armée de l'air et de l'Espace ;
- il se prononce sur la cession de matériels ayant appartenu à l'armée de l'air et de l'Espace au profit des bénéficiaires éligibles (associations, collectivités territoriales…) et transmet les demandes au ministre des armées pour décision ;
- il assure la tutelle des peintres officiels des armées, spécialité « Air » (peintres de l'Air) ;
- il représente le CEMAAE au conseil d'administration du musée de l'Air et de l'Espace ainsi qu'au conseil d'administration de l'Aéroclub de France ;
- il représente l'armée de l'Air et de l'Espace au comité de direction du service historique de la défense (SHD).

En qualité de commandant d'unité, le DIR CESA est responsable du contrôle Interne de premier niveau (CI1) pour les entités du CESA 10.335 Paris et 20.335 Villacoublay.

1.2. **Le directeur adjoint**

Le directeur adjoint, officier supérieur du grade de colonel, assiste le DIR CESA dans toutes ses attributions et le remplace en cas d'absence ou d'empêchement. Il anime et coordonne l'ensemble des travaux du CESA.

En outre, il est responsable :

- des travaux liés aux ressources humaines et à l'organisation ;
- du contrôle interne ;
- de la construction budgétaire et du suivi de l'exécution des crédits ;
- du management de l'information et du fonctionnement courant.

1.3. **Les sous-directeurs**

Deux sous-directeurs, officiers supérieurs du grade de colonel, sont placés sous l'autorité directe du directeur adjoint et ont chacun la responsabilité de deux divisions.

Le sous-directeur « puissance aérospatiale et patrimoine » est en charge du fonctionnement, de l'animation et de la supervision des activités des deux divisions « puissance aérospatiale » et « patrimoine - traditions ». Il supervise en parallèle les activités du conseiller en doctrine de guerre aérospatiale, du référent histoire et du conseiller de l'Institut Français des Relations Internationales.

Il assure ainsi la cohérence des études et des rédactions liées à l'ensemble des publications de l'armée de l'Air et de l'Espace (en s'appuyant sur le comité « études et publications de l'armée de l'air et de l'Espace » dont il assure le secrétariat permanent), de la mise en valeur de son patrimoine historique et aéronautique et de l'orientation du retour d'expérience (RETEX) de l'armée de l'air et de l'Espace. Il se voit, à ce titre, confier des dossiers transverses par le DIR CESA.

Le sous-directeur « rayonnement et partenariats » est en charge du fonctionnement, de l'animation et de la supervision des activités des deux divisions « rayonnement - jeunesse » et « partenariats - réseaux ».

Il assure ainsi la cohérence des travaux menés dans le cadre de l'ouverture de l'armée de l'air et de l'Espace vers la société civile et de son rayonnement (en s'appuyant sur le comité de rayonnement de l'armée de l'air et de l'Espace, dont il est le principal animateur), mais également des actions au profit de la jeunesse et des partenariats. Il se voit, à ce titre, confier des dossiers transverses par le DIR CESA.

1.4. **Le conseiller communication**

Rattaché au DIR CESA et intégré à l'équipe de commandement, le conseiller communication soutient la direction dans la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques et d'influence du CESA.

Investi dans le développement de la stratégie de communication de cette unité, en lien étroit avec la stratégie de l'armée de l'air et de l'Espace, il en assure la continuité au travers d'un dialogue avec les divisions du CESA et les instances extérieures.

Chargé des travaux de rayonnement à l'international, il met en œuvre une démarche de prospection et d'animation active. Il assure la communication rédactionnelle de la direction et contribue pleinement au management de l'information de l'unité.

1.5. **Le département « pilotage-animation-multimédias »**

Le département « pilotage-animation-multimédias » participe activement à la réalisation de l'ensemble des missions du CESA en :

- en supervisant la planification et la réalisation des travaux d'infographie et des reportages photo et vidéo au bénéfice du CESA et d'entités extérieures ;
- en supervisant les tâches de fonctionnement courant (infrastructure, suivi des systèmes d'information et de communication) ;
- en soutenant l'organisation des évènements du centre des études stratégiques aérospatiales (CESA) en relation avec le groupement de soutien de l'École militaire ;
- en effectuant le suivi technique des réseaux ;
- en assurant la gestion des vecteurs de notoriété ;
- en mettant en œuvre et animant les outils numériques de communication du centre des études stratégiques aérospatiales (CESA) (site Web Intradef et Internet, réseaux sociaux) ;
- en assurant la réception et l'expédition des publications et ouvrages réalisés par le CESA et le CEMS AIR, et en tenant à jour la liste de diffusion de l'ensemble des publications.

Le département « pilotage-animation-multimédias » est commandé par un officier supérieur, assisté de personnel spécialiste en infographie, multimédias ou secrétariat.

1.6. **Le secrétariat de direction**

Le DIR CESA dispose d'un secrétariat de direction qui tient également des fonctions de secrétariat d'unité. Il est en charge de :

- la gestion de l'agenda et des communications du directeur ;
- la gestion du courrier, des documents officiels et de la messagerie formelle ;
- la réalisation des travaux génériques de secrétariat ;
- la fonction correspondant ressources humaines de l'unité, comprenant notamment le suivi des réservistes, et l'exécution des actions de contrôle interne associées ;
- la supervision des activités du secrétariat du CESA 20.335 Villacoublay, qui décline localement les tâches de secrétariat d'unité.

1.7. **Le secrétariat du CESA 20.335 implanté sur la base aérienne 107 de Villacoublay**

Le CESA 20.335 Villacoublay dispose d'un secrétariat pour assurer localement le fonctionnement et le soutien de cette unité. Il est placé sous l'autorité fonctionnelle du secrétariat de direction du CESA.

2. MISSIONS ET ORGANISATION DES SOUS DIRECTIONS DU CENTRE DES ÉTUDES STRATÉGIQUES AÉROSPATIALES

2.1. **La sous-direction « puissance aérospatiale et patrimoine »**

2.1.1**.** ***Le conseiller en doctrine de guerre aérospatiale***

Rattaché au sous-directeur « puissance aérospatiale et patrimoine », le conseiller en doctrine de guerre aérospatiale conseille les autorités de l'armée de l'air et de l'Espace sur les évolutions de la guerre aérienne, contribue à la diffusion de la culture française de la puissance aérienne en France et à l'étranger, participe à la direction des études et des publications du CESA sur la puissance aérospatiale et à l'élaboration des concepts et des documents de RETEX de l'armée de l'Air et de l'Espace.

2.1.2. ***Le référent histoire***

Rattaché au sous-directeur « puissance aérospatiale et patrimoine », le référent histoire de l'armée de l'air et de l'Espace apporte son expertise au profit de l'état-major de l'armée de l'air et de l'Espace (EMAAE) et des autres organismes de l'armée de l'air et de l'Espace pour toutes les questions relatives à l'histoire. Il fait en particulier fonction de conseiller pédagogique pour l'enseignement de l'histoire dans l'armée de l'air et de l'Espace et joue le rôle d'interface en matière d'histoire avec les organismes extérieurs : service historique de la défense (SHD), musée de l'air et de l'Espace, universités. Il entretient ses qualifications en publiant des articles, des ouvrages, en participant à des colloques et en délivrant un enseignement au sein des armées et auprès d'organismes extérieurs.

2.1.3. ***La division « puissance aérospatiale »***

Commandée par un officier supérieur breveté de l'enseignement militaire supérieur (BEMS), la division « puissance aérospatiale » est une entité du CESA 10.335 Paris. Elle se compose des sections « études » et « rédaction » ainsi que d'un documentaliste directement rattaché au chef de division.

Elle a pour mission de proposer et de mettre en œuvre une politique d'études et de publications en sciences humaines et sociales de nature à soutenir et à alimenter la réflexion sur le fait aérien et spatial militaire.

Elle est également chargée d'animer la fonction « histoire » de l'armée de l'air et de l'Espace et d'apporter son expertise dans ce domaine.

Pour ce faire, la division mène ses propres études au profit des plus hautes autorités de l'armée de l'air et de l'Espace sur des questions stratégiques et aérospatiales mais également transverses.

En outre, elle suscite et valorise les travaux de recherche dans ces domaines au sein des armées comme dans le monde universitaire.

Ses leviers d'actions se concentrent sur l'animation du comité d'études et de publications de l'armée de l'air et de l'Espace, la signature de partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur, une politique de publication, l'organisation de manifestations scientifiques et du prix « armée de l'air et de l'Espace » et le développement de réseaux de contributeurs civils.

Elle travaille, d'une part, en relation étroite avec les autres divisions du CESA et bureaux de l'état-major de l'armée de l'air et de l'Espace (EMAAE). D'autre part, elle entretient des collaborations ajustées avec l'ensemble des commandements et direction de l'armée de l'Air et de l'Espace, avec le service d'information et de relations publiques de l'armée de l'air et de l'Espace (SIRPA air et Espace) et le CEMS AIR. En outre, elle est en lien permanent avec les organismes de recherche et d'enseignement du ministère des armées (service historique de la défense (SHD), direction de l'enseignement supérieur (DES), direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS).

Le chef de la division est rédacteur en chef des différentes publications (*Notes et Chroniques aérospatiales du CESA, Carnet de Vol, VORTEX*…) et directeur de la collection « Stratégie aérospatiale » de « La Documentation Française ».

2.1.3.1. *La section « études »*

La section « études » a pour mission d'animer la réflexion d'intérêt « air et Espace » au profit de l'armée de l'air et de l'Espace en lien avec la société civile et en particulier avec le monde académique et les *think tanks*.

Elle a pour tâches de :

- développer et d'entretenir un réseau de chercheurs et de relais d'opinions sur les questions aériennes et spatiales ;
- contribuer à la diffusion et au développement de la connaissance du fait aérien et spatial militaire dans le monde académique et à la réflexion sur les questions aérospatiales stratégiques dans le monde de la recherche ;

- participer à la production de nouvelles connaissances sur le fait aérien et spatial militaire en produisant des études originales ;
- participer directement à la diffusion de la pensée « air et espace » en publiant des études, en participant à des colloques et en intervenant dans l'enseignement supérieur civil et militaire ;
- faire rayonner la pensée « air et espace » dans le monde académique et celui des *think tanks*.

Le chef de la section « études » est un officier subalterne, généralement docteur ou doctorant en sciences humaines et sociales.

La section « études » se compose d'officiers chargés d'études, recrutés sous contrat après l'obtention d'un master. Ils sont inscrits en doctorat, dans des disciplines relevant des sciences humaines et sociales.

La section « études » emploie et encadre également des étudiants, chargés d'études, issus de l'enseignement supérieur, principalement via le dispositif d'apprentissage et les contrats armée-jeunesse. Ces étudiants ont pour mission principale la rédaction de notes et d'études.

2.1.3.2. *La section « rédaction »*

La section « rédaction » a pour mission de rédiger et publier des documents et des articles de synthèse pour alimenter la réflexion « air et espace » et participer à la formation des officiers de l'armée de l'air et de l'Espace.

Elle a pour tâches de :

- contribuer à la formation des officiers de l'armée de l'air et de l'Espace en rédigeant des articles dans le domaine de la stratégie aérienne ;
- participer à la formation de la culture historique des aviateurs en publiant des articles et documents sur l'histoire du fait aérien et spatial ;
- rédiger des fiches ou documents de synthèse sur le fait aérien ou spatial.

La section « rédaction » est commandée par un officier subalterne, généralement docteur ou doctorant en sciences humaines et sociales. Elle est composée de sous-officiers rédacteurs et d'officiers réservistes.

2.1.3.3. *L'archiviste record manager*

L'archiviste *record manager* a pour mission de développer la stratégie documentaire du CESA, de conduire le projet de création d'un système d'information documentaire, de tenir à jour et d'enrichir la base de données afférente.

2.1.4. ***La division « patrimoine - traditions »***

Commandée par un officier supérieur, la division « patrimoine - traditions » est une entité du CESA 20.335 Villacoublay.

Le chef de division inscrit son action dans les projets de valorisation du patrimoine aéronautique et de la politique mémorielle du CEMAAE afin, d'une part, de préserver et de valoriser le patrimoine, d'autre part, de développer et d'entretenir la culture et les traditions, ainsi que de concourir au devoir de mémoire. Il s'agit de forger l'identité des aviateurs tout en contribuant au développement du lien armée-nation.

Composée des sections « patrimoine » et « traditions », elle assiste le DIR CESA dans ses attributions de DELPAT AAE et prépare les travaux avec les délégués au patrimoine des autres armées et la direction du patrimoine de la mémoire et des archives (DPMA).

Elle a pour missions :

- de participer à la mise à jour de la politique culturelle du ministère des armées ;
- d'être l'interlocuteur du service historique de la défense (SHD) dans les travaux relatifs à la symbolique militaire et d'instruire les dossiers liés aux traditions (attribution du nom d'un parrain de promotion, reprises de traditions, homologation de drapeaux, fanions et insignes) ;
- de promouvoir la valorisation des espaces patrimoniaux des sites air, d'assister les délégués au patrimoine des bases aériennes dans leurs prérogatives de suivi du patrimoine et d'organiser la réaffectation du patrimoine en cas de fermeture du site ;
- d'instruire les dossiers pour l'attribution de subventions (venue d'aéronefs anciens, équipements des salles « traditions ») ;
- de soutenir les associations aéronautiques partenaires qui prennent en charge les avions et matériels retirés du service dans un but de sauvegarde du patrimoine aéronautique de l'armée de l'air et de l'Espace ;
- de soutenir l'association du mémorial des aviateurs (AMA), en charge des recherches historiques liées au recensement des disparus de l'armée de l'air et de l'Espace morts dans l'accomplissement de leurs missions et de leur valorisation au sein d'un espace mémoriel numérique, l'entretien du monument des aviateurs et l'animation des cérémonies commémoratives sur le site du monument ;
- d'assurer la tutelle des peintres de l'air (sélection des peintres, support de leurs missions, soutien de leur exposition culturelle biennale).

2.1.4.1. *La section « patrimoine »*

La section « patrimoine » a pour missions :

- de représenter l'armée de l'air et de l'Espace lors des différentes réunions ayant pour thème le patrimoine aéronautique ;
- de préparer les documents diffusant la politique du patrimoine de l'armée de l'air et de l'Espace auprès des bases aériennes ;
- d'instruire les dossiers de cessions [(1)], à titre gratuit, des matériels de l'armée de l'air et de l'Espace ;
- de conseiller le DELPAT AAE lors d'études particulières relatives au patrimoine aéronautique ou patrimoine technologique ou mémoriel de l'armée de l'Air et de l'Espace ;
- d'instruire les demandes et gérer les crédits alloués au DELPAT AAE dans le cadre des subventions prévues pour la venue d'avions anciens, l'amélioration des musées des bases aériennes ou l'acquisition d'œuvres d'art.

La section « patrimoine » est commandée par un officier subalterne, spécialiste des questions patrimoniales qui s'appuie sur les compétences d'un sous-officier supérieur expert dans le processus de cession à titre gratuit des matériels militaires.

2.1.4.2. *La section « traditions »*

La section « traditions » est en charge de :

- l'instruction des dossiers relatifs à la symbolique militaire ;
- l'évolution et du suivi du cadre réglementaire de la symbolique militaire et d'en proposer la déclinaison adaptée à l'armée de l'air et de l'Espace ;
- la tutelle des peintres officiels des armées, spécialité « air et espace » (peintres de l'air) en pilotant leur sélection, en facilitant leurs missions sur les sites militaires et en organisant le salon biennal d'exposition des œuvres des peintres de l'air.

La section « traditions » est commandée par un officier subalterne assisté de l'expertise d'un personnel civil spécialisé dans l'histoire aéronautique militaire et les traditions de l'armée de l'air et de l'Espace (AAE).

2.2. **La sous-direction « rayonnement et partenariats »**

2.2.1. ***La division « rayonnement - jeunesse »***

Commandée préférentiellement par un officier supérieur Breveté de l'enseignement militaire supérieur (BEMS), la division « rayonnement - jeunesse » est une entité du CESA 10.335 Paris. Elle se compose des sections « rayonnement » et « jeunesse ».

2.2.1.1. *La section « rayonnement »*

La section « rayonnement » a pour mission la coordination du rayonnement de l'armée de l'air et de l'Espace en appui de la stratégie du CEMAAE. Elle propose les grands axes, assure la cohérence et anticipe les opportunités de rayonnement. Elle s'attache à la diffusion de la pensée « air » par des actions de rayonnement événementielles ou autres.

Elle est en charge des activités suivantes :

- la préparation du comité de rayonnement de l'armée de l'air et de l'Espace et son secrétariat permanent ;
- l'organisation d'activités événementielles et la communication ciblée de l'armée de l'air et de l'Espace directement liées à la mission de rayonnement (colloque) ;
- l'élaboration et le suivi des activités de rayonnement non événementielles déclinées des axes stratégiques de rayonnement de l'armée de l'air et de l'Espace ;
- la planification et le suivi de l'activité des deux formations musicales de l'armée de l'air et de l'Espace (AAE) (musique de l'air et musique des forces aériennes) ;
- l'établissement d'avis d'opportunité, de propositions et de conseils méthodologiques au bénéfice des autres divisions du CESA et organismes de l'armée de l'air et de l'Espace dans l'organisation d'événements et manifestations qui leur sont propres (journées d'étude, action au profit de la jeunesse, du patrimoine, des partenariats, séminaires thématiques).

La section « rayonnement » est commandée par un officier subalterne assisté de l'expertise de personnels spécialisés dans la communication événementielle et la musique militaire.

2.2.1.2. *La section « jeunesse »*

La section « jeunesse » est une entité du CESA 10.335 Paris, en charge de la politique « air jeunesse » de l'armée de l'air et de l'Espace.

La section « jeunesse » élabore la stratégie de la jeunesse pour l'armée de l'air et de l'Espace en assurant le lien avec l'ensemble des organismes qui participent à la réflexion sur le développement des dispositifs jeunesse. Elle assure en particulier l'interface avec la direction du service national et de la jeunesse (DSNJ) et supervise également la dimension « rayonnement et partenariats » des dispositifs spécifiques orientés vers le lien armée-nation (brevet d'initiation aéronautique [BIA], escadrilles « air jeunesse » [EAJ]). Elle participe enfin aux travaux interministériels, comprenant le service national universel (SNU) ou le plan égalité des chances (PEC), les cadets de la défense ou les classes de défense et sécurité globale (CDSG), le tutorat, en lien avec la sous-direction jeunesse de la direction des ressources humaines de l'armée de l'air et de l'Espace (SDJ DRHAAE).

La section « jeunesse » est commandée par un officier subalterne.

2.2.2. ***La division « partenariats - réseaux »***

Commandée par un officier supérieur, la division « partenariats réseaux » est une entité du CESA 10.335 Paris.

Composée des sections « partenariats » et « réseaux », elle est en charge d'accompagner le développement d'une politique d'ouverture fondée sur des alliances solides et innovantes, en s'appuyant sur l'animation et l'alimentation de réseaux de rayonnement internes et externes à l'armée de l'air et de l'Espace.

2.2.2.1. *La section « partenariats »*

2.2.2.1.1. Périmètre de compétences

La section « partenariats » est saisie de tout projet de partenariat entre l'armée de l'air et de l'Espace et des organismes extérieurs à l'État qu'il s'agisse d'organismes privés (sociétés, fondations, associations, etc.) ou publics (ministères, établissements publics, collectivités territoriales, etc.), prenant des formes diverses (collaboration réciproque, fourniture de moyens par l'armée de l'air et de l'Espace ou de prestations intellectuelles).

Elle est notamment l'interlocutrice privilégiée pour la construction des projets du domaine du cinéma avec la délégation à l'information et à la communication de la défense (DICOD), du domaine de l'innovation avec le sous-chef plans-programmes (EMAAE/SCPP) ou impliquant de l'activité aérienne de transport avec le sous-chef activité (EMAAE/SCAC).

En revanche, ne sont pas de son ressort, les partenariats :

- relevant du domaine de la communication (compétence service d'information et de relations publiques de l'armée de l'air et de l'Espace (SIRPAAE)), de la formation (compétence de la DRHAAE), du soutien à l'exportation (SOUTEX) (compétence de l'EMAAE) ou de l'Espace (compétence du commandement de l'Espace) ;
- avec d'autres États (compétence de l'EMAAE).

2.2.2.1.2. Rôle de la section partenariats

La section partenariats est chargée de :

- recenser les partenariats existants au sein de l'armée de l'air et de l'Espace [(2)] en liaison avec le SIRPAAE et la DRHAAE pour les partenariats relevant de la compétence de ces derniers, et les organismes air pour les partenariats locaux et d'en réaliser une cartographie afin de suivre et mettre en perspective les actions partenariales menées en central ou en local dans l'armée de l'air et de l'Espace ;
- créer une base de données de référence, puis un annuaire des partenaires de l'armée de l'air et de l'Espace, nationaux ou locaux ;
- communiquer et acculturer les acteurs de terrain sur les processus de saisine du CESA et d'élaboration des partenariats ;
- soutenir les actions locales mises en œuvres sur les bases aériennes et les sites « air » et mettre en place des formations adaptées au profit des acteurs locaux ;
- orienter les objectifs et la mise en œuvre des partenariats, déclinés des orientations stratégiques de l'armée de l'air et de l'Espace et d'identifier les partenaires potentiels et les pratiques partenariales susceptibles d'être importées dans l'armée de l'air et de l'Espace ;
- instruire les dossiers de partenariats ;
- cibler le patrimoine valorisable de l'armée de l'air et de l'Espace et les ressources extrabudgétaires associées en collaboration avec le bureau développement capacitaire de l'état-major de l'EMAAE ;
- développer et moderniser les outils permettant de mettre en œuvre la valorisation du patrimoine matériel et immatériel de l'État ;
- réaliser le suivi de l'activité et le bilan financier annuel, notamment des actions menées dans le cadre de la valorisation du patrimoine immatériel de l'état (VPIE), en relation avec le bureau finances de l'EMAAE.

La section « partenariats » est constituée d'un officier supérieur, de deux officiers subalternes et de spécialistes juristes.

2.2.2.2. *La section « réseaux »*

La section « réseaux » est en charge de l'élaboration des principes et orientations pratiques de développement des réseaux de rayonnement de l'armée de l'air et de l'Espace mis en œuvre dans les commandements et formations « air », de leur animation et leur alimentation. En lien avec le cabinet du CEMAAE, la section « réseaux » assure ainsi la gestion et la mise à jour d'une base de données des différents réseaux suivis par le CESA (au sein du ministère et à l'extérieur) permettant un tri par besoin ou par cible (invitations, diffusion des publications, sollicitation d'intervenants).

Elle effectue en particulier les tâches suivantes :

- la cartographie et le suivi de l'animation des réseaux de l'armée de l'air et de l'Espace notamment le réseau ADER ;
- le suivi et le pilotage du soutien administratif des membres du réseau de la réserve citoyenne ADER ;
- l'organisation des événements au profit des membres du réseau, avec le soutien du département « pilotage-animation-multimédias » du CESA : visites au sein de l'armée de l'air et de l'Espace, cercles de confiance, cérémonie d'intronisation, assemblée plénière ;
- l'adaptation et l'instruction du processus de recrutement du réseau ADER en relation avec l'inspection de l'armée de l'air et de l'Espace (IAAE);
- l'animation des commissions du management de l'information (CMI) au travers de communications spécifiques ciblées (*newsletter* du CESA) et d'informations sur l'armée de l'air et de l'Espace.

La section « réseaux » est commandée par un officier subalterne, disposant d'une cellule spécialisée dans les réseaux.

3. PUBLICATION

La présente instruction est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Le général de corps aérien,
major général de l'armée de l'air et de l'espace,

Frédéric PARISOT.

Notes

(1) ou de mise à disposition, à titre gratuit, lorsqu'il s'agit d'un matériel (aéronef, moteur,...) qui contient de l'amiante.

(2) le suivi des partenariats interministériels et internationaux est assuré par le bureau des affaires juridiques de l'EMAAE et le bureau relations extérieures de l'EMAAE.